

Améliorer la sécurité des services de lutte et valoriser nos pins d'Alep, exploitation groupée en bordure de piste DFCI

Visite d'une forêt éclaircie aux abords d'une piste DFCI



Compte-rendu de réunion

Mardi 28 juin 2022

Cette visite a réuni 29 **participants, dont 14 propriétaires forestiers.**

La réunion a débuté à 14h.



Accueil des participants. Crédit-Photo : Marie GAUTIER © CNPF

Introduction

Les participants sont accueillis par le maire de la commune de Vins-sur-Caramy.

Les différents acteurs animant la réunion sont présentés.

Le CNPF est un établissement public administratif national, constitué de délégations régionales, qui conseille les propriétaires en ce qui concerne la gestion de leur forêt. Il organise des journées d'informations afin de former ou sensibiliser les propriétaires forestiers privés à différents sujets – l'objectif est qu'ils deviennent des acteurs avertis de la filière. En effet, la forêt étant majoritairement privée, ils détiennent une part importante de la ressource en bois locale.

Marie Gautier, responsable de l'antenne 06-83 au CNPF, précise que cela est d'autant plus vrai pour le Pin d'Alep, situé très majoritairement en forêt privée. Le CNPF est également l'établissement qui définit le cadre de la gestion durable, au travers l'écriture du Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) et qui invite les propriétaires à s'y conformer en les encourageant à établir pour leurs propriétés des Plans Simples de Gestion (PSG).

Les PSG sont agréés par le Conseil de Centre du CNPF, constitué de propriétaires élus par leurs pairs. Le CNPF mène également des actions de prospections et s'implique dans des programmes de développement forestier. Ses moyens humains sont renforcés grâce à des conventions de partenariats passées avec différentes collectivités qui permettent, à l'échelle des départements du Var et des Alpes-Maritimes, le recrutement d'un chargé de mission, Romain Matile. Quatre techniciens titulaires travaillent dans l'équipe 06-83 (*d'est en*

ouest : Maël Grauer, Quentin Vanneste, Joel Perrin et Anthony Cubaynes) et se tiennent à la disposition des propriétaires pour les conseiller et effectuer des visites de leur forêt, en amont de la rédaction de leur document de gestion durable ou pendant la durée d'application de leur PSG.

Créée le 1er janvier 2017 et présidée par Monsieur Didier Bremond, **la Communauté d'Agglomération Provence Verte** est issue de la fusion des communautés de communes de Sainte-Baume-Mont-Aurélien, Val-d'issole et Comté de Provence, suite à la loi NOTRe et à l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2016. La communauté d'agglomération, dispose de la compétence forêt, sous la vice-présidence de Monsieur Ollivier ARTUPHEL. Aussi, puisque plus de 70% de la surface forestière du territoire est privée, une convention de partenariat a été établie avec le Centre Régional de la Propriété Forestière afin de promouvoir une gestion durable de ces espaces. Les actions menées dans ce cadre visent à :

- Mieux connaître le territoire forestier privé,
- Mobiliser les forêts privées dans le cadre d'opérations multifonctionnelles
- Former les propriétaires en proposant des journées d'informations sur diverses thématiques.

Delphine Capella et Julien Brun sont les chargés de mission en charge de l'animation du PIDAF. Ils suivent de très près les opérations d'animations réalisées par le CNPF et orientent le chargé de mission CNPF vers les secteurs prévus en intervention au PIDAF afin qu'une synergie soit trouvée.

L'Association des Communes Forestières du Var conseille, représente, forme et informe les élus sur tous les sujets liés à la forêt et l'environnement. Elle fait émerger des projets de développement durable des territoires forestiers. M. Denis Gynouvès secrétaire général de l'association COFOR 83 précise que la réunion est proposée dans le cadre du projet FEADER « VALEXP ». Ce projet a pour objectif de faire connaître aux élus et aux propriétaires des expériences particulières en termes de gestion ou d'exploitation forestière.

Mme. Sandra Arnaud présente rapidement le syndicat des propriétaires forestiers dont elle est la secrétaire. **Fransylva 83** est la marque des syndicats des propriétaires forestiers privés, organismes professionnels, régis par le Code du Travail (loi de 1884), représentant tous les propriétaires forestiers adhérents. Le département du Var peut compter sur

Fransylva 83 qui dénombre environ un millier d'adhérents qui possèdent environ 60 000 ha.

En adhérant à Fransylva 83, les propriétaires forestiers privés sont représentés, défendus, informés, écoutés, conseillés et assurés, car tout propriétaire est responsable des accidents causés par les arbres de sa forêt. Sandra Arnaud, présente à la réunion, est la secrétaire du syndicat qui peut renseigner davantage les propriétaires si besoin.

La **coopérative Provence Forêt**, représentée à la réunion par son président, M. Bregliano et le technicien Emmanuel Atanoux est l'organisme qui s'est chargé de l'organisation et du suivi du chantier. En forêt privée, les propriétaires peuvent faire appel à des gestionnaires forestiers ou experts afin de les aider dans la gestion de leur forêt : marquage des limites, désignation des bois à couper, programmation des coupes et des travaux, rédaction de documents de gestion durables, etc... Gérer une forêt nécessite une véritable technicité que tous les propriétaires n'ont pas, ils peuvent alors faire appel à ces « hommes de l'art » dont c'est le métier.

Le **Département du Var** est compétent en matière de défense des forêts contre l'incendie et à ce titre, il soutient et accompagne et les chantiers de coupes groupées, en confortement d'ouvrages DFCI.

1/ Contexte de l'opération

Romain Matile rappelle le contexte de l'opération.

L'Agglomération Provence Verte (CAPV) effectue les travaux d'entretien des pistes DFCI sur son territoire dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier. Pour renforcer l'efficacité de ces travaux de prévention et de lutte contre les incendies, il est intéressant de réduire la densité des forêts bordant les ouvrages, au-delà des zones faisant l'objet de travaux de débroussaillage. L'enjeu est alors d'arriver à convaincre les propriétaires de petites parcelles privées jouxtant ces secteurs d'engager des opérations d'éclaircie. C'est dans ce but que l'agglomération a choisi depuis plusieurs années de financer le CNPF pour effectuer un travail d'animation portant sur le foncier forestier privé morcelé.

La forêt de Vins-sur-Caramy, proche des habitations, est très dense en résineux. Jusqu'à lors, cette forêt était difficilement commercialisable parce que l'angle entre la sortie de la piste et la route départementale ne permettait pas le passage de camions. Dans le cadre de la remise aux normes de la piste M151, la CAPV a pu en faire aménager l'entrée, cela a permis d'envisager une exploitation forestière d'ampleur.

En septembre, un courrier signé par Mr le Maire de Vins a été envoyé à 148 propriétaires couvrant 200 hectares de pin d'Alep et de chênes, pour un résultat positif réunissant 23 propriétaires et 31 hectares. Une fois l'accès à la piste aménagé, la Coopérative Provence Forêt a pu débuter les coupes. Les secteurs en bordure de piste ont pu être réalisés avant fin mars 2022, d'autres secteurs pour lesquels la coopérative a également contractualisé avec des propriétaires forestiers et accessibles par la piste devraient être exploités en automne 2022.

Le bois issu de la coupe a été évacué. Il s'agit d'une première intervention dans des forêts ayant subi un incendie en 1965. On observe une faible croissance des arbres sur des sols superficiels et leur débouché reste uniquement le bois de trituration ou le bois énergie. L'opération réalisée a permis de diminuer sensiblement la masse combustible aux abords de l'ouvrage DFCI. Dans les secteurs allant au-delà de la Bande Débrousaillée de sécurité, les rémanents seront laissés au sol : leur décomposition pourra permettre d'enrichir le substrat pauvre.

La prochaine étape sera le débroussaillage et le broyage des rémanents sur la bande de sécurité. Delphine Capella précise que celle-ci a une forme adaptée aux enjeux DFCI, un secteur situé face au vent sera traité plus en profondeur que le reste de la piste.

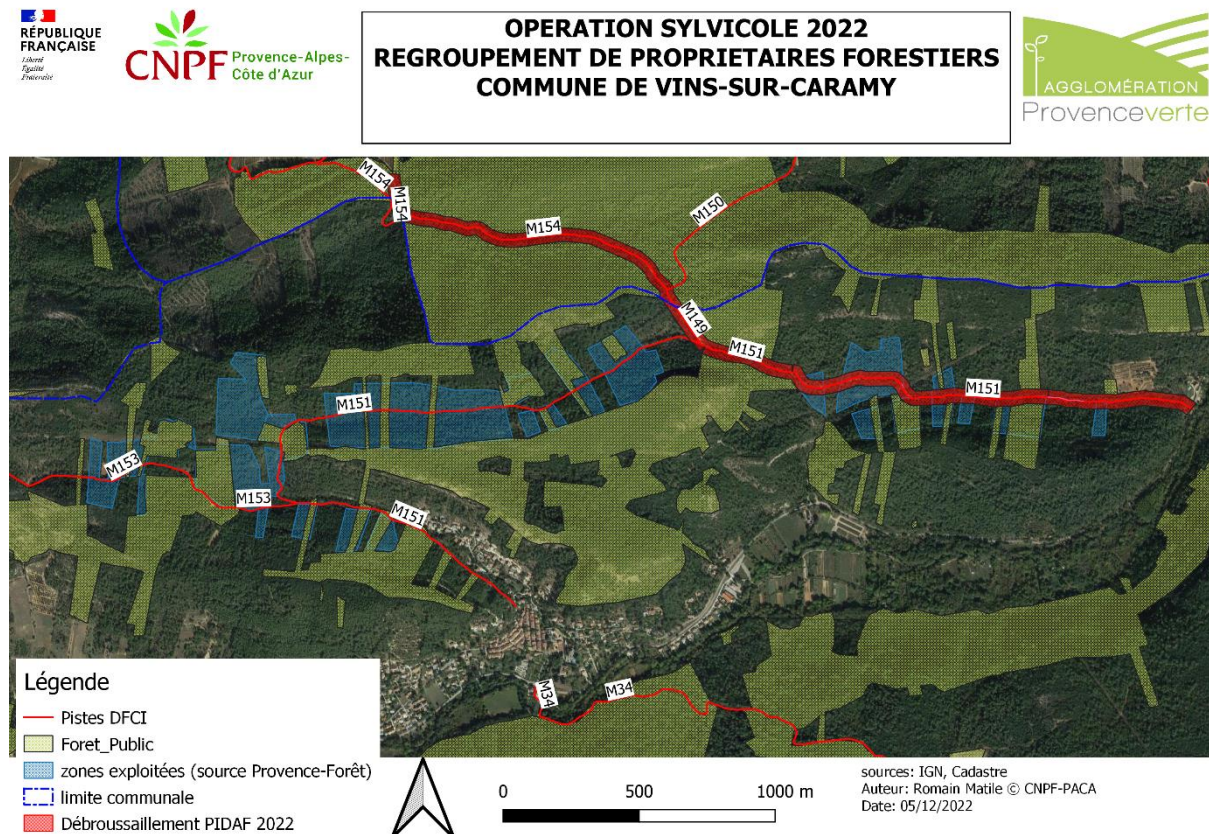


Figure 1 : Cartographie de la zone ayant fait l'objet du regroupement de propriétaires.

Si d'autres secteurs sont coupés dans l'avenir, un état des lieux de la piste sera effectué avec un engagement de remise en état de la part de l'exploitant forestier. Le débroussaillage avait été programmé avant l'été 2022, mais la charge de travail de l'opérateur DFCI n'a pas permis de respecter ce planning. Toutefois, Delphine Capella rassure les participants : les pompiers lui ont bien confirmé qu'il était toujours préférable que l'éclaircie ait été réalisée avant la saison estivale, puisque cela aura un impact fort sur la diminution de la masse combustible.

Elle ajoute que du retard avait été pris dans la mise en œuvre des PIDAF (il y a deux PIDAF sur le territoire) et qu'il est forcément difficile de rattraper en moins de deux ans.

Marie Gautier précise que, pour diminuer l'impact du passage des véhicules (abatteuse et porteur forestier) sur le sol, des cloisonnements espacés de 15 mètres d'axe en axe sont prévus face à la pente. Les véhicules circuleront uniquement sur ces espaces (préservant

donc le reste des sols forestiers du passage) et les branches seront déposées pour protéger le sol.

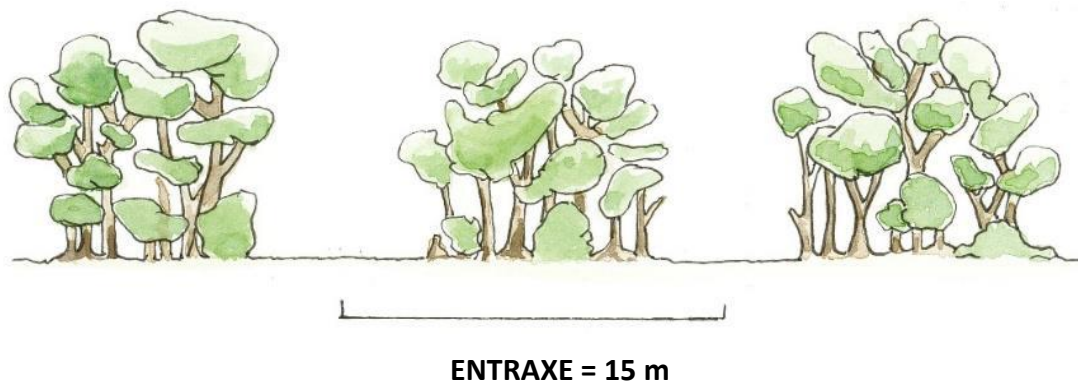


Figure 2 : Illustration Camille STOUFF © CNPF



Figure 3 : Vue sur des parcelles passées en coupe.

Sophie Pesenti du département précise ensuite que le département et l'association des communes forestières du Var ont rédigé une charte indiquant les bonnes pratiques pour des exploitations forestière groupée autour des pistes DFCI.

En effet, ces dernières années, la demande en bois s'est accrue dans le département du Var entraînant l'essor des chantiers d'exploitation forestière, tant en forêt privée qu'en forêt

publique. Ces chantiers utilisent régulièrement le réseau des pistes DFCI pour assurer la vidange des bois.

Or, ces pistes sont avant tout des ouvrages de défense des forêts contre les incendies (DFCI) qui dépendent d'un maître d'ouvrage ayant en charge leur maintien en conditions opérationnelles.

Dès lors, il apparaît nécessaire de mettre en place des opérations concertées, entre gestionnaires forestiers et maîtres d'ouvrage PIDAF notamment, afin de promouvoir des chantiers d'exploitation forestière vertueux et encadrés, permettant de mieux mobiliser la ressource (regroupement) et de garantir la pérennité des fonctions opérationnelles des pistes DFCI (risques de dégradations, gestion des rémanents, ...).

Une première opération pilote (« du Laïre » en 2018 sur la commune de la Môle) a permis de mettre au point des outils facilitant ce type de démarche. Dans ce cas précis, la piste a été utilisée pour la vidange des bois à la place de la voirie départementale. Ce cas n'est pas le plus commun, mais des opérations comme celles de Vins sont-elles plus fréquentes. Marie Gautier complète en disant qu'il paraît logique que l'ensemble des acteurs se coordonnent pour que des synergies soient trouvées, mais que pour autant, cela n'est pas toujours le cas. Elle salue l'étroite collaboration avec la CAPV qui permet des échanges fluides et une bonne coordination des opérations. La présence d'un gestionnaire forestier permet d'avoir un seul interlocuteur en ce qui concerne la mise en œuvre des coupes dans des secteurs morcelés.

Le Département propose désormais de fédérer les différents acteurs autour de ce type de démarche et d'en assurer son déploiement, grâce notamment, à un accord multi-partenarial. Cet accord n'a pas encore pu bénéficier d'une signature officielle, mais Sophie Pesenti remarque que les acteurs en ont pris connaissance et que son application progresse à l'échelle départementale.

Marie Gautier ajoute que le même type d'opération peut être mis en place n'importe où dans le département puisque le Conseil Départemental peut financer à ce jour le temps d'animation pour regrouper les propriétaires privés dans le cadre d'opérations sylvicoles venant en appui d'ouvrages DFCI.



Figure 4 : Sophie Pesenti, Conseil Départemental du Var expose la démarche des communes forestières et du département concernant les coupes groupée autour des d=pistes DFCI.

Après un verre de l'amitié, les participants se séparent. M. le Maire propose d'accueillir à nouveau les participants sur la zone une fois les travaux PIDAF terminé, cet automne.